

Micheline Prahecq (PS) « conseiller territorial » à l'insu de son plein gré, opposée à la fusion des deux mandats

■ Le projet de réforme territoriale prévoit la fusion des mandats de conseillers général et régional : dans le Loiret, une seule élue coiffe ces deux casquettes et elle est opposée à cette réforme « populiste ».

Micheline Prahecq, conseillère générale et régionale, n'est pas une petite nouvelle sur l'échiquier politique. Pourtant, cette professeur d'histoire-géo entrée en politique en 1989 représente une « nouvelle race d'élue ». Sans le vouloir : à l'insu de son plein gré, Micheline Prahecq (PS) est en effet devenue le « conseiller territorial » avant l'heure que Nicolas Sarkozy veut imposer avec sa réforme des collectivités. Au quotidien, comment vit-elle cette double casquette, en sachant qu'elle ne cumule pas les indemnités (3.100 € après abattement) ?

« C'est lourd si l'on veut bien faire ses deux mandats. Je suis contente d'avoir fait l'expérience, mais je me rends compte que ce n'est pas une bonne solution. » Même si, et Micheline Prahecq en est consciente, on ne peut faire un copier-coller entre la double casquette d'aujourd'hui et le mandat de conseiller territorial de demain (2014). Déjà, l'ancienne adjointe de Jean-Pierre Sueur à la mairie d'Orléans (communication, jumelage, puis action sociale) a

d'abord été élue en 2004 au conseil régional au scrutin de liste (Michel Sapin tête de liste régionale) et elle a décroché son mandat de conseiller général en mars 2008, en battant Grégoire Mallein (Radival valoisien) avec 56 % au deuxième tour, donc au scrutin uninominal que la réforme veut imposer (mais à un tour, avec une sorte de 20 % de proportionnelle). « C'est vrai que je suis un lien facilitateur », admet Micheline Prahecq qui, sans s'en attribuer la « maternité », évoque par exemple la convention entre le conseil général en charge du RSA et la formation, apanage de la région, afin de favoriser les chômeurs.

« Démagogique et populiste »

Quelle différence essentielle entre les deux mandats ? « Le conseiller général fait beaucoup de terrain, il est connu dans son canton, surtout en matière d'action sociale, il travaille sur la proxi-

Loïs Lamoine ne se représentera pas aux régionales

On connaît (enfin), la date des élections régionales : les 14 et 21 mars 2010. Deux conseillers régionaux socialistes sortants (au moins) ne seront pas sur la liste de François Bonneau : Micheline Prahecq qui nous l'a

Micheline Prahecq est hostile à la fusion des deux mandats (en 2014). Elle ne sera pas candidate à l'élection régionale des 14 et 21 mars 2010.



mité. Au conseil régional, on est plus sur du travail de dossier, sur des schémas régionaux, des politiques à plus long terme. » Hostile à la réforme comme tous ses amis du Parti socialiste, Micheline Prahecq l'estime « démagogique et populiste » lorsqu'elle souligne la diminution de 6.000 à 3.000 élus. Une goutte d'eau dans les 550.000 élus en France. « Ils viendront faire leur marché aux subventions à la région »,

prévoit-elle de ces élus territoriaux qui seront fléchés par département. Et puis, « détail » dont on parle peu, que va-t-on faire des fonctionnaires qui doubleront et comment financer les nouveaux hémicycles à 150 sièges, voire plus ?

En mars, Micheline Prahecq mettra ses actes en accord avec ses convictions, elle ne se représentera pas à la région.

Christian Bidault.

m'ont passionné... Le dossier de la réouverture de la liaison ferrée Orléans-Châteauneuf m'a particulièrement mobilisé », mais Loïs Lamoine fait le choix de ne pas se « porter candidat afin de me consacrer pleinement à ma ville ».